



Wallonie

## URBANISME ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont **Mme DUVIEUSART Emilie & M. et Mme DUVIEUSART-REGNIER** demeurant, respectivement, à Farciennes, rue Henin 17 & à Viroinval, rue de Regniéssart 9.

Le terrain concerné est situé à **AISEAU**, rue **du Centre n° /** et cadastré section **B n° 232d2, x3 et w3**.

Le projet consiste en **la construction d'un immeuble de 2 logements et d'une habitation unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes :

- type semi-urbain comprenant deux volumes principaux de 3 niveaux, dont un partiellement engagé dans la toiture (immeuble) et un volume secondaire (immeuble) ;
- **la construction de bâtiments (immeuble) dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës (coté nord) ;**

Le dossier peut être consulté les **jours ouvrables de 9h à 11h** (et de 14h à 16h uniquement le mercredi) à l'adresse suivante : Service Cadre de Vie et Logistique - Aménagement du Territoire et Urbanisme, rue J. Kennedy 150 à Roselies, **uniquement sur rendez-vous préalable**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Golinveau, téléphone 071/260.668 - mail [urbanisme@aiseau-presles.be](mailto:urbanisme@aiseau-presles.be), dont le bureau se trouve à l'adresse précitée.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 19/05/2020 au 02/06/2020 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue J. Kennedy 150 à Roselies
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@aiseau-presles.be](mailto:urbanisme@aiseau-presles.be)

Roselies, le 11 mai 2020

Par ordre,

Le Directeur général f.f.,

(s) B. BARBIEAUX

Le Bourgmestre,

(s) J. FERSINI